



DÔM FINANCE

# DOM REFLEX

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2020

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>9</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>12</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>16</b>
bilan .....	17
actif .....	17
passif .....	18
hors-bilan.....	19
compte de résultat.....	20
annexes .....	21
règles & méthodes comptables .....	21
évolution actif net .....	25
compléments d'information .....	26
<b>inventaire.....</b>	<b>37</b>

<b>Société de gestion</b>	DÔM FINANCE 40, rue Laffitte - 75009 PARIS
<b>Dépositaire et conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG AUDIT 2, av Gambetta, Tour Eqho, 92400 COURBEVOIE. Représentée par Nicolas DUVAL-ARNOULD

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## Capitalisation (Parts C et I)

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale	Capitalisation partielle	Distribution totale	Distribution partielle
Résultat net	X			
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X			

## Opc d'opc

Non. Inférieur à 10% de l'actif net.

## Objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à 3% l'an nette de frais de gestion sur l'horizon de placement recommandé.

*L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance chiffrée de 3% annuel, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement.*

## Indicateur de référence

L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence.

## Stratégie d'investissement

### 1. Stratégie utilisée

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à 3% l'an nette de frais de gestion sur l'horizon de placement recommandé.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers en direct, ou via des OPCVM et/ou des FIA et/ou des contrats financiers.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une construction du portefeuille principalement sur des obligations de toutes maturités et plus particulièrement sur des titres de créances négociables entre 3 et 5 ans.
- Une gestion flexible intervenant, à très court-terme, sur les actions uniquement vers ce que la société de gestion estime être l'issue des périodes de forte baisse et selon un processus de gestion rigoureux.

Le déclenchement des premiers achats d'actions intervient en cas de baisse quotidienne du marché supérieure à 5.5% Les actions pourront représenter de 0% à 75% de l'actif net du fonds et seront sélectionnées suivant une démarche de « stock-picking ».

Les obligations et titres de créances négociables ou titres assimilés pourront représenter de 45% à 100% de l'actif net du fonds et seront sélectionnées selon une grille d'allocation entre les principaux marchés obligataires des pays membres de l'OCDE (titres d'Etats de la zone Euro, marché du crédit « investment grade », marché du crédit « titres spéculatifs », marché des obligations convertibles) en fonction de l'analyse de la courbe des taux, de la qualité des signatures ainsi que de la sensibilité des titres.

La sélection des signatures est établie par le comité de gestion. Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou de les conserver.

A titre indicatif, l'allocation cible suivra les fourchettes suivantes :

Type d'instruments	Utilisations envisagées	Allocation cible (% de l'actif net)*
Actions en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA exposés en actions et des IFT	A titre d'exposition du portefeuille	de 0 à 75%
Obligations ou autres titres de créances, instruments du marché monétaire en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA et des IFT	A titre d'exposition du portefeuille	de 45 à 100%

(\* ) Le cumul des expositions, y compris les IFTs, ne dépasse pas 120% de l'actif net.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

**De 0% à 75% de l'actif net sur les marchés actions, pays développés, principalement sur les actions européennes, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont**

- De 0% à 10% de l'actif net aux marchés des actions de petites capitalisations.
- De 0 à 30% de l'actif net maximum en actions d'entreprises d'exploitation minières ou ayant une activité liée à l'or, aux matières premières, au pétrole en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA exposés en actions d'entreprises minières, de sociétés d'exploitation, etc. liées à l'or, aux matières premières et au pétrole, ou en OPCVM et/ou FIA exposés sur les matières premières.

**De 45% à 100% de l'actif net en instruments de taux souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont :**

0% à 20% de l'actif net en instruments de taux spéculatifs, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation jugée équivalente selon la société de gestion, ou non notés, dès l'acquisition ou en cours de vie.

La partie de l'OPCVM exposée en instruments de taux est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre -2 et +8.

**De 0% à 100% de l'actif net sur les marchés des obligations convertibles**

**De 0% à 20% de l'actif net au risque de change sur les devises hors « euro »**

Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif net.

**2. Actifs (hors dérivés intégrés)**

**Actions**

Le fonds peut être investi en actions, pays développés, principalement sur les actions européennes, sur tous les secteurs d'activité, de toutes capitalisations avec une limite de 10% sur le marché des actions de petites capitalisations.

**Titres de créances et instruments du marché monétaire**

Le fonds peut être investi en titres de créances du marché monétaire. Le fonds peut être investi en obligations, émises par un Etat de l'OCDE, ou par un émetteur privé, incluant des titres subordonnés comme des TSR ou des TSDI. Le fonds peut par ailleurs investir, directement ou au travers d'autres OPCVM et/ou FIA, dans des titres convertibles ou échangeables. Le fonds peut investir sans limite de notation et de maturité, et plus particulièrement sur des maturités entre 3 et 5 ans. La proportion d'actifs spéculatifs ne pourra dépasser 20% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité de la partie obligataire est comprise entre -2 et +8.

### **3. Parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA**

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, ou, dans la limite de 10% de l'actif net, en OPCVM autorisés à la commercialisation en France ou en FIA, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPCVM et/ou FIA français actions détenus sont investis principalement sur les marchés actions des pays de l'OCDE.

Les OPCVM et/ou FIA français de taux détenus sont investis principalement en obligations, TCN, titres monétaires des pays de l'OCDE.

Tous les OPCVM et/ou FIA français ou européens mixtes sont autorisés.

Ces OPCVM et/ou FIA sont sélectionnés sur la base de leur historique de performance et du profil de risque (SRRI) qui leur est attribuée. Le gérant utilise ces OPCVM et/ou FIA pour répondre à des besoins d'investissement pour lesquels il considère qu'un OPCVM et/ou FIA répond plus précisément à son objectif que des titres en direct (secteur ou zone géographique spécifiques, produits de taux...).

Ces OPCVM et/ou FIA pourront être des OPCVM et/ou FIA gérés par la société de gestion ou des fonds extérieurs sélectionnés sur leur profil et sur leur historique de performance.

### **4. Instruments Financiers dérivés**

#### a) Nature des marchés d'intervention

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme afin de piloter son exposition aux risques.

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers ou les marchés de gré à gré.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de «Best Execution / Best Selection» et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont des grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

#### b) Risques sur lesquels le gérant peut intervenir

Exposition ou couverture du risque de taux, risque de change et risque action.

#### c) Nature des interventions

Dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif : il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif net.

#### d) Nature des instruments utilisés

Le gérant utilise :

- Des contrats futures sur indices actions, actions, taux, devises ;
- Des options, des swaps.

#### e) Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée dans la limite d'un cumul des expositions ne dépassant pas 120% et d'un risque global conforme à la réglementation selon la méthode de l'engagement.

- En fonction des opportunités de marché ;
- Pour procéder à des ajustements notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM, et/ou afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple...).

### **5. Titres intégrant des dérivés**

#### a) Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

Risque actions, risque de taux et risque de change.

#### b) Nature des interventions

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition.

#### c) Nature des instruments utilisés

Le gérant peut investir dans des obligations convertibles et assimilées, des certificats cotés sur les marchés réglementés, dans des warrants et bons de souscription.

Les obligations convertibles en actions ou titres assimilés sont décomposés de manière à tenir compte, d'une part, de la composante obligataire dans les calculs d'exposition sur les taux d'intérêt et sur les marchés de crédit et, d'autre part, de la partie optionnelle dans les calculs d'exposition sur les marchés d'actions. Il s'agit d'obligations convertibles de toutes notations ou non notés, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

#### c) Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés, dont des obligations convertibles, dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

### **6. Dépôts**

Le gérant de DÔM REFLEX peut avoir recours aux dépôts dans la limite réglementaire de 100% de l'actif net.

### **7. Liquidité**

La gestion des liquidités est faite à titre accessoire.

### **8. Emprunts d'espèces**

Le fonds peut recourir à un découvert bancaire dans la limite de 10% de l'actif net.

### **9. Acquisition et cession temporaire de titres**

L'OPCVM peut effectuer des acquisitions et des cessions temporaires de titres :

- Prises en pension et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier ;
- Mises en pension et prêts de titres par référence au Code Monétaire et Financier.

#### Nature des interventions

L'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation du rendement du portefeuille. Ces opérations peuvent être faites dans la limite maximum de 25% de l'actif net.

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique «Gestion des garanties financières ».

#### Rémunération

La rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres bénéficie exclusivement à l'OPCVM. Des informations complémentaires figurent à la rubrique « frais et commissions ».

#### Gestion des garanties financières

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (collatéral) des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

Ces éléments sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr)

### **Profil de risque**

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers de l'OPCVM sont les suivants :

#### **Risque de perte en capital**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou sur la sélection des valeurs ou des OPCVM et/ou FIA. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs ou les OPCVM et/ou FIA les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.

#### **Risque de taux**

Une partie du portefeuille peut être exposée en instruments de taux d'intérêt en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

**Risque de crédit**

Une partie du portefeuille peut être exposée en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou souverains et l'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur ces émetteurs privés ou souverains. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou souverains, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

**Risque lié aux obligations convertibles**

L'OPCVM peut être investi en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA en obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque lié à l'utilisation de titres dits spéculatifs**

Le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres de notation inférieure à « investment grade » selon les agences de notation et l'analyse interne du risque de crédit. Ainsi, l'utilisation de titres dits « spéculatifs » peut comporter un risque inhérent aux titres et pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

**Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Risque actions**

La valeur liquidative de l'OPCVM peut connaître une variation des cours induite par l'exposition en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA, d'une part du portefeuille sur les marchés actions. Ces marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie, tels que les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres ou l'utilisation d'instruments financiers de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour l'OPCVM résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Pour réduire l'exposition de l'OPCVM au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer une garantie au bénéfice de l'OPCVM. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM

**A titre accessoire : Risque de change**

Le fonds peut être exposé au risque de change. Les titres et/ou les OPCVM et/ou FIA sous-jacents peuvent être exposés à un risque de change par leur exposition à une ou plusieurs devises hors euro. Il s'agit du risque de baisse de la devise de libellé des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille : Euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type****Souscripteurs concernés**

**Part C** : tous souscripteurs.

**Part I** : tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs professionnels.

L'OPCVM peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

**Profil type de l'investisseur**

Le Fonds est destiné à des investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une gestion mixte.

Le Fonds utilise l'investissement en instruments de placements monétaires et obligataires, mais, compte tenu des anticipations de la gestion aux risques de marchés, il pourra être investi en actions.

Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et s'adresse à des souscripteurs qui recherchent un placement mixte en produits de taux, et actions, en acceptant un risque de fluctuation de la valeur liquidative sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 4 ans.

### **Indications sur le régime fiscal**

- Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie et de capitalisation.
- Le Fonds commun de placement n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés.
- Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et des liquidités détenues dans le Fonds commun de placement.
- Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values réalisées par le Fonds commun de placement dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction des Fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.
- Les retenues à la source sont à la charge du Fonds commun de placement.
- Le Fonds n'opte pas pour la TVA.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible dans les locaux de la société de gestion.*
- *Le prospectus de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Dôm Finance - 40, rue Laffitte - 75009 Paris. Tél : 01.45.08.77.50.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 9 décembre 2015.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 9 décembre 2015*
- *Date de création du Fonds : 9 décembre 2015*



# rapport d'activité

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent. La propagation de l'épidémie de coronavirus depuis la Chine à l'Europe puis aux Etats Unis a porté en février un coup d'arrêt à l'optimisme qui persistait depuis la fin de l'année 2019. A la suite de la Chine, qui avait pris dès janvier des mesures de restriction de circulation et de production dans les régions contaminées, l'Europe confine sa population à partir de fin février, tandis que les Etats-Unis les imitent à partir du mois de mai. Au 30 mars, 80 pays et la moitié de la population mondiale sont confinés, provoquant une contraction du PIB mondial de 4,5 % en 2020 et de plus de 6 % en Europe.

La baisse des marchés risqués touche son paroxysme au mois de mars avec près de 20 % de baisse des actions et un élargissement des spreads de crédit de plus de 500 pbs sur l'Itraxx Xover 5 ans en un mois. La baisse des marchés obligataires est accentuée par la faible liquidité, les intervenants liquidant leurs positions et les banques n'assurant pas leur rôle de contrepartie pour des raisons essentiellement prudentielles de protection du capital réglementaire.

Face à l'ampleur de la crise, gouvernements et banques centrales prennent des mesures coordonnées, massives et rapides. Dès le 12 mars, la BCE annonce la création d'un programme exceptionnel d'achat d'actifs de 750 Mds €, dans le cadre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Program) et la mise en place de 3 000 Mds de LTRO pour financer les banques. Le volume d'achat du PEPP est accru deux fois dans l'année, pour atteindre une enveloppe de 1 850 Mds. Aux Etats-Unis, des plans massifs d'aide sont lancés : 1 000 Mds \$ d'aides gouvernementales et un QE illimité touchant tous les segments du marché. En juin, la FED annonce l'achat direct d'obligations d'entreprises et en zone Euro, un TLTRO est lancé à hauteur de 558 Mds € à un taux compris entre -1 % et -0,5 % selon le niveau d'atteinte des objectifs de prêt aux entreprises ciblées. En fin d'année, le Congrès américain s'entend sur un plan de relance de 900 Mds \$, tandis qu'en zone euro, un fonds de relance de 750 Mds € est annoncé, dont 390 Mds de subventions et 360 Mds de prêts, à ratifier par les parlements nationaux, et qui constitue une étape vers une mutualisation des dettes à l'échelle européenne.

Malgré l'envolée de l'endettement public, les taux souverains restent bas, grâce aux interventions des banques centrales qui cherchent à contenir les risques financiers de sortie de crise, attendue par les économistes au deuxième semestre 2021. Le Bund 10 ans s'établit fin 2020 sur les plus bas niveaux de 2019, soit -0,57 %. Les indices actions ont entamé un rebond depuis les plus bas. Au final l'Eurostoxx termine l'année à -2,59%, alors que les indices américains ont terminé largement positifs (+43% pour le Nasdaq et +18% pour le S&P 500 compensé par une baisse de plus de 10% du dollar sur l'année).

Notre politique de gestion a continué à privilégier la prudence, en laissant notamment une poche de liquidités relativement importante, elle se situe régulièrement à environ 15% de l'actif.

Au cours de cet exercice très agité par la pandémie principalement et les élections américaines dans une moindre mesure, le fonds Dôm Réflex a fait ressortir toute son originalité.

En effet, le processus de gestion de ce fonds qui nécessite de réagir rapidement lors d'une journée de « sell off » et qui implique une constitution du portefeuille très liquide a été très actif. L'illustration majeure de cet exercice fut l'achat de futures CAC à la mi-mars lors d'un plus bas du marché. Ces opérations de trading sur le marché actions se sont renouvelées régulièrement au cours de l'exercice, sans maintenir les positions plus de quelques jours.

L'actif stable constitué d'obligations de bonnes signatures a pour sa part, bénéficié au cours de l'année des rétrécissements de spreads de crédit.

A noter que nous avons dès le mois de mars, levé les couvertures sur le risque de hausse brutale des taux.

Au 31 décembre 2020, l'actif est de 56 761 299 €.

La performance ressort sur l'année 2020 à +4,16% pour la part I et 3,90% pour la part C, elle est depuis sa création à + 6,89%.

Le taux actuariel de marché pondéré des lignes détenues en portefeuille ressort à la fin décembre à 0,50% et la sensibilité taux à 3,35%.

## Performances

Le fonds n'a pas d'indice de référence mais cherche une performance supérieure à 3% l'an.

	Part I	Part C	Indice	Différence Part I	Différence Part C
<b>2020</b>	+4.16%	+3.90%	+3%	+1.16%	+0.90%
<b>Création</b>	+6.89%	+5.52%	+15.32%	-8.43%	-9.80%
<b>Annualisé</b>	+1.33%	+1.07%	+2.97%	-1.64%	-1.90%

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

## Covid-19 et incidence sur les comptes annuels

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Perspectives

En 2021, le besoin de financement des Trésors de la zone euro, égal à la somme de l'amortissement de la dette et du déficit à financer, est estimé à environ 1 200 Mds. Les divers plans d'achat d'actifs de la BCE (PSPP, PEPP) semblent donc parfaitement calibrés pour absorber, en 2021, le besoin de financement de la zone comme ce fut le cas en 2020. Seul un dérapage significatif de l'inflation pourrait remettre en cause ce schéma. La FED a déjà indiqué qu'elle accepterait une hausse modérée de l'inflation au-delà de la cible de 2 %, sans déroger à sa politique accommodante. Cependant, une hausse plus forte que prévue pourrait changer la donne. En effet, l'ensemble des mesures de soutien ont conduit à un accroissement de la masse monétaire en 2020 de 1 200 Mds en zone euro. Cette augmentation résulte principalement des créances émises par les Trésors, les prêts octroyés par les banques, assortis éventuellement d'une garantie d'Etat, ne permettant le plus souvent que le remboursement de prêts existants, sans impact sur la création monétaire. Les anticipations de reprise économique alimentent également les craintes de hausse de l'inflation, notamment aux Etats-Unis avec les plans de relance massifs et le lancement des campagnes de vaccination en fin d'année. Sur un plan plus microéconomique, l'impact du confinement est différent selon les secteurs d'activité. Les services sont particulièrement affectés, tandis que la santé, l'agroalimentaire ou les secteurs liés à la digitalisation de l'économie progressent, dessinant une reprise de l'économie dite en K, avec des gagnants et des perdants.

Enfin, sur le plan politique, les incertitudes de fin d'année concernant les élections américaines et le Brexit ont connu une issue positive grâce à une élection finalement assez franche de Joe Biden et la signature d'un accord de commerce et de coopérations entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni. Cependant, la rivalité sino-américaine, qui se poursuivra probablement en 2021, est un facteur de risque pour l'activité économique. A court terme, malgré des incertitudes qui perdurent et constituent un frein à l'investissement, les taux bas seront un facteur de soutien aux marchés risqués, poussant les investisseurs à rechercher plus de risque sur le marché des actions ou des crédits.

### Les principaux mouvements sur l'année sont :

A l'achat : Italie 0,35% 06/2020 (2m EUR), AOC Part I (1,1m EUR), FCA Bank 1% 2022 (1,03m EUR).

A la vente : Placeuro DOM Opportunités (759k EUR), Davide Campari 1,25% 10/27 (623k EUR), Hannover 5,75% 2040 (526k EUR).

### Informations relatives aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 31 décembre 2020, le fonds DÔM Reflex détenait 10,26% de son actif net dans les OPC émis par la société de gestion.

### Droits de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF.

### Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

- Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;
- Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office ;
- Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;
- Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers ...) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

### Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Ce Fonds ne prend pas en compte les critères ESG.

### Faits marquants depuis l'exercice en cours :

L'intégration des critères ESG pour le fonds s'applique depuis début 2021.

**Rapport sur les frais d'intermédiation :**

DÔM Finance est tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2020 un montant supérieur à 500 000€.

Ce document précise le cas échéant les frais reversés à des tiers, intermédiaires de marché, lorsqu'ils fournissent le service d'exécution d'ordres et de recherche.

Dans le cadre de sa politique de sélection et d'exécution, DÔM Finance a retenu différents critères d'évaluation pour sélectionner les intermédiaires de marché chargés de l'exécution des ordres et de la recherche. La société de gestion a principalement recours des comptes CSA qui séparent la recherche de l'exécution, et à des intermédiaires qui séparent la recherche de l'exécution.

Au titre de l'année 2020, 31% du courtage est versé dans des comptes CSA afin de payer la recherche, 17% du courtage pour la recherche, 27% du courtage est versé au titre de l'exécution, 25% à la table d'intermédiation EXOE.

**Risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

**Changement intervenu au cours de l'exercice**

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

**Crise sanitaire**

A la date d'établissement du rapport de gestion et dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire du Covid-19, il n'a pas été rencontré les événements listés ci-dessous:

- des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de VL).
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement.

**Frais courants de l'OPC**

Part C : 1.00%

Part I : 0.75%

**Rémunération**

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs du FIA que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a un effectif de 26 personnes à fin 2020, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 2054 K€ sur l'année 2020.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 379 K€ sur l'année 2020.

**Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 26 personnes**

Nombre de bénéficiaires 26	Rémunérations fixes	Rémunérations variables
Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2020	2 054 K€	379 K€

**Dont 22 preneurs de risques**

Nombre de bénéficiaires : 21	Preneurs de risques
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2020 (fixes)	1 841 K€
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2020 (variables)	377 K€

**Techniques de gestion efficaces du portefeuille**

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

**Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

# rapport du commissaire aux comptes



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
 Tour EQHO  
 2 avenue Gambetta  
 CS 60055  
 92066 Paris La Défense Cedex  
 France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
 Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
 Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Fonds Commun de Placement DOM REFLEX

1, rue des Italiens - 75009 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux porteurs de parts,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DOM REFLEX constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**Fonds Commun de Placement  
DOM REFLEX**  
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Nicolas  
Duval  
Arnould

Signature numérique  
de Nicolas Duval  
Arnould  
Date : 2021.06.11  
11:26:30 +02'00'

Nicolas Duval-Arnould  
Associé

# comptes annuels



# BILANactif

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>49 422 459,92</b>	<b>37 978 324,82</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	43 598 532,26	33 456 051,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 823 927,66	4 454 872,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	67 400,00
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	-	<b>95 956,23</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	95 956,23
<b>Comptes financiers</b>	<b>7 442 138,58</b>	<b>7 577 319,01</b>
Liquidités	7 442 138,58	7 577 319,01
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>56 864 598,50</b>	<b>45 651 600,06</b>

# BILAN passif

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	55 231 891,00	39 659 955,62
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 173 694,48	-851 168,39
• Résultat de l'exercice	355 713,11	513 882,82
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>56 761 298,59</b>	<b>39 322 670,05</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	<b>67 400,00</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	67 400,00
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>103 299,91</b>	<b>37 900,86</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	103 299,91	37 900,86
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>6 223 629,15</b>
Concours bancaires courants	-	6 223 629,15
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>56 864 598,50</b>	<b>45 651 600,06</b>

# HORS-bilan

31.12.2020

31.12.2019

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	9 316 920,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	50,01
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	716 509,03	783 597,73
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>716 509,03</b>	<b>783 647,74</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-27 902,96	-14 628,28
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-27 902,96</b>	<b>-14 628,28</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>688 606,07</b>	<b>769 019,46</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-411 632,48	-299 630,49
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>276 973,59</b>	<b>469 388,97</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	78 739,52	44 493,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>355 713,11</b>	<b>513 882,82</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## **Covid-19 et incidence sur les comptes annuels**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

## **Règles d'évaluation des actifs**

### **Méthode d'évaluation**

DÔM Finance se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM/FIA.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt du bilan selon les règles suivantes :

### **Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé**

1. Les actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture en J.
2. Obligations, titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

La société de gestion valorise les obligations et assimilés françaises et étrangères autant que possible sur la base de cours fin de journée, contribués correspondant au « mid BGN » de Bloomberg.

Dans le cas où cette valorisation ne serait pas disponible ou non représentative d'une valeur de marché, elle valorise sur la base du cours fin de journée d'un contributeur alternatif ou d'une bourse cotée, si ce cours est représentatif d'une valeur de marché.

A défaut, les titres sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Le cours ainsi retenu fait l'objet d'un justificatif annexé à chaque valorisation.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie linéairement sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

### **Titres d'OPCVM/FIA en portefeuille**

Les Opcvm/FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

### **Les instruments financiers à terme**

Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation selon les modèles reconnus de marché.

### **Opérations d'échange (swaps)**

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.

Les opérations à terme sur devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Acquisitions temporaires de titres**

- Pensions livrées à l'achat : valorisation contractuelle.
- Rémérés à l'achat : valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres**

- **Titres donnés en pension livrée** : les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- **Prêts de titres** : valorisation des titres prêtés et de la créance correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Emprunts d'espèces**

Les emprunts d'espèces sont évalués selon les conditions contractuelles.

**Devises**

Les cours en devises étrangères sont convertis en euro selon le cours des devises respectives au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du RCCI de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

**Modalités pratiques**

La valorisation est effectuée à partir des données recueillies par le valorisateur à l'aide de ses différentes sources de données en application des règles précédentes.

**Méthode de comptabilisation****Comptabilisation des revenus**

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon couru pour les coupons, et le jour du détachement du dividende pour les dividendes.

**Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

**Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

**Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

**Frais de gestion externes à la société de gestion**

Ces frais (commissaire aux comptes, dépositaire, valorisateur comptable, etc...) sont pris en charge par la société de gestion et ne sont pas prélevés dans le fonds.

**Aux frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion peuvent s'ajouter :**

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème Part C	Taux, barème Part F
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	1,50 % TTC max	0,75 % TTC max
Frais indirects maximum	Actif net	Néant	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
Commission de surperformance*	Actif net	10% de la surperformance au-dessus de 3% l'an nette de frais de gestion.	10% de la surperformance au-dessus de 3% l'an nette de frais de gestion.

#### **(\*) Commission de surperformance**

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes : 10% au-dessus de 3% l'an nette de frais de gestion.

- En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à 3% l'an nette de frais de gestion et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance au taux de 10 % TTC.
- Les frais de gestion variables ne seront perçus que si la valeur liquidative a progressé plus que 3% annuel au cours de l'exercice, et si elle est positive.
- La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance, il sera procédé à des reprises de provision à hauteur maximum du compte de provisions antérieurement constituées. La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice et, donc, la provision est remise à zéro tous les ans.
- Aucun prélèvement de commission de surperformance ne pourra être effectué avant 12 mois plein après la création de fonds.
- La période de référence est l'exercice de la part C et I.

#### **Devise de comptabilité**

La comptabilité de l'Opc est effectuée en euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Capitalisation (Parts C et I)**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.



# 2 évolutionactif net

	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>39 322 670,05</b>	<b>28 858 731,83</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	41 337 617,59	39 555 306,15
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-25 695 394,82	-29 732 175,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	75 090,80	75 899,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-652 373,99	-537 998,58
Plus-values réalisées sur contrats financiers	5 152 115,00	203 740,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 602 168,00	-501 120,00
Frais de transaction	-13 468,53	-1 104,53
Différences de change	-	-0,58
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	627 636,90	860 548,98
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	542 851,17	-84 785,73
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-84 785,73	-945 334,71
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-67 400,00	71 380,00
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	67 400,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	67 400,00	-3 980,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	276 973,59	469 388,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	72,94
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>56 761 298,59</b>	<b>39 322 670,05</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	2 133 421,37	-
Obligations à taux fixe	27 396 268,55	-
Obligations à taux variable	14 068 842,34	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	27 734 792,22	13 317 893,17	2 545 846,87	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 442 138,58
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	742 659,86	3 058 126,06	14 718 837,18	5 589 075,58	19 489 833,58
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 442 138,58	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>103 299,91</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		103 299,91
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0013032422	191 279,7872	19 626 901,64	181 403	18 570 023,67
PART I / FR0013032430	20 772	21 710 715,95	6 940,0001	7 125 371,15
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013032422		20 307,85		-
PART I / FR0013032430		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013032422		20 307,85		-
PART I / FR0013032430		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013032422		-		-
PART I / FR0013032430		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART C / FR0013032422	1,00
-----------------------	------

PART I / FR0013032430	0,75
-----------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART C / FR0013032422	13 107,94
-----------------------	-----------

PART I / FR0013032430	49 846,24
-----------------------	-----------

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **5 823 927,66**

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-



	31.12.2020	31.12.2019
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	355 713,11	513 882,82
<b>Total</b>	<b>355 713,11</b>	<b>513 882,82</b>

PART C / FR0013032422	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	44 580,01	99 709,30
<b>Total</b>	<b>44 580,01</b>	<b>99 709,30</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART I / FR0013032430	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	311 133,10	414 173,52
<b>Total</b>	<b>311 133,10</b>	<b>414 173,52</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 173 694,48	-851 314,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1 173 694,48</b>	<b>-851 314,27</b>

PART C / FR0013032422	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	215 426,60	-195 328,75
<b>Total</b>	<b>215 426,60</b>	<b>-195 328,75</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013032430	31.12.2020	31.12.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	958 267,88	-655 912,58
<b>Total</b>	<b>958 267,88</b>	<b>-655 912,58</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 9 décembre 2015

Devise					
EUR	<b>31.12.2020</b>	31.12.2019	31.12.2018	-	-
<b>Actif net</b>	<b>56 761 298,59</b>	39 322 670,05	-	-	-

PART C / FR0013032422	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2020</b>	31.12.2019	31.12.2018	-	-
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>98 610,9745</b>	88 734,1873	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,52</b>	101,56	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>2,63</b>	-1,07	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013032430	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2020</b>	31.12.2019	31.12.2018	-	-
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>43 367,4487</b>	29 535,4488	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 068,9</b>	1 026,24	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>29,27</b>	-8,18	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 31.12.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS0619548216	ABN AMRO BANK NV 6.375% 27/04/2021	PROPRE	100 000,00	106 434,84	EUR	0,19
BE6325355822	AGEAS VAR 24/11/2051	PROPRE	400 000,00	407 883,01	EUR	0,72
XS2082323630	ARCELORMITTAL 1% 19/05/2023	PROPRE	500 000,00	508 314,38	EUR	0,90
XS1799611642	AXA SA VAR 28/05/2049	PROPRE	833 000,00	992 458,79	EUR	1,75
XS1876076040	BANCO DE SABADELL SA 1.625% 07/03/2024	PROPRE	500 000,00	529 272,12	EUR	0,93
XS1557268221	BANCO SANTANDER SA 1.375% 09/02/2022	PROPRE	500 000,00	515 497,55	EUR	0,91
XS1602557495	BANK OF AMERICA CORP FRN 04/05/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 007 397,78	EUR	1,77
XS1717355561	BANQUE FED CRED MUTUEL 1.625% 15/11/2027	PROPRE	700 000,00	753 816,38	EUR	1,33
XS1028954953	BHARTI AIRTEL INTERNATIONAL NETHERLANDS 3.375% 20/05/2021	PROPRE	600 000,00	620 206,27	EUR	1,09
XS1309436910	BHP BILLITON FINANCE LTD VAR 22/10/2079	PROPRE	300 000,00	354 227,47	EUR	0,62
XS1046827405	BNP PARIBAS TF/TV 20/03/2026	PROPRE	2 158 000,00	2 220 368,86	EUR	3,91
XS1823532640	BNP PARIBAS 1.125% 22/11/2023	PROPRE	500 000,00	518 873,08	EUR	0,91
XS1378880253	BNP PARIBAS 2.875% 01/10/2026	PROPRE	500 000,00	568 770,82	EUR	1,00
FR0012872174	BOLLORE SA 2.875% 29/07/2021	PROPRE	400 000,00	408 221,10	EUR	0,72
FR0013309317	BPCE SA VAR 11/01/2023	PROPRE	300 000,00	301 377,00	EUR	0,53
FR0013179223	BPCE SA 3% 19/07/2026	PROPRE	900 000,00	997 972,83	EUR	1,76
FR0011033851	CNP ASSURANCES VAR 30/09/2041	PROPRE	400 000,00	428 112,22	EUR	0,75
FR0014000XY6	CNP ASSURANCES 0.375% 08/03/2028	PROPRE	400 000,00	399 879,07	EUR	0,70
FR0013213832	CNP ASSURANCES 1.875% 20/10/2022	PROPRE	200 000,00	207 705,10	EUR	0,37
DE000CB83CF0	COMMERZBANK AG 7.75% 16/03/2021	PROPRE	500 000,00	539 253,49	EUR	0,95
FR0013192762	CREDIT AGRICOLE SA 2.3% 24/10/2026	PROPRE	500 000,00	544 151,25	EUR	0,96
FR0012737963	CREDIT AGRICOLE SA 2.70% 15/07/2025	PROPRE	500 000,00	548 753,15	EUR	0,97
FR0012891992	CREDIT AGRICOLE SA 2.8% 16/10/2025	PROPRE	500 000,00	553 561,52	EUR	0,98
FR0013370137	CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 05/10/2023	PROPRE	500 000,00	516 097,74	EUR	0,91
DE000A2RYD83	DAIMLER INTL FINANCE BV 0.625% 27/02/2023	PROPRE	500 000,00	510 827,47	EUR	0,90

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2194006834	DANSKE BANK AS VAR 24/05/2023	PROPRE	500 000,00	513 671,85	EUR	0,90
FR0013534336	ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	600 000,00	662 019,70	EUR	1,17
XS2051856669	ELIOTT CAPITAL SARL 0% CV 30/12/2022	PROPRE	800 000,00	807 688,00	EUR	1,42
XS1268496640	EUROFINS SCIENTIFIC 3.375% 30/01/2023	PROPRE	400 000,00	437 665,87	EUR	0,77
FR0013184702	EUTELSAT SA 1.125% 23/06/2021	PROPRE	500 000,00	504 405,55	EUR	0,89
FR00140005C6	EUTELSAT SA 1.5% 13/10/2028	PROPRE	600 000,00	612 181,23	EUR	1,08
XS2109806369	FCA BANK SPA IRELAND 0.25% 28/02/2023	PROPRE	500 000,00	503 178,03	EUR	0,89
XS2001270995	FCA BANK SPA IRELAND 0.625% 24/11/2022	PROPRE	200 000,00	202 415,84	EUR	0,36
XS1881804006	FCA BANK SPA IRELAND 1% 21/02/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 021 435,85	EUR	1,80
XS1598835822	FCA BANK SPA IRELAND 1.00% 15/11/2021	PROPRE	400 000,00	405 130,90	EUR	0,71
XS1080158535	FCE BANK PLC 1.875% 24/06/2021 EMTN	PROPRE	500 000,00	506 743,56	EUR	0,89
XS1362349943	FCE BANK PLC 1.66% 11/02/2021	PROPRE	200 000,00	203 406,37	EUR	0,36
XS1380394806	FERRARI NV 1.5% 16/03/2023	PROPRE	900 000,00	936 191,96	EUR	1,65
XS2229875989	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 3.25% 15/09/2025	PROPRE	300 000,00	319 317,78	EUR	0,56
FR0013232444	GROUPAMA SA 6% 23/01/2027	PROPRE	100 000,00	131 150,92	EUR	0,23
XS2198574209	HANNOVER RE VAR 08/10/2040	PROPRE	600 000,00	647 056,27	EUR	1,14
XS2154335363	HARLEY DAVIDSON FINL SER 3.875% 19/05/2023	PROPRE	500 000,00	554 646,99	EUR	0,98
XS1037382535	ING BANK NV TF/TV 25/02/2026	PROPRE	900 000,00	932 848,89	EUR	1,64
XS2022425297	INTESA SANPAOLO 1% 04/07/2024	PROPRE	700 000,00	725 877,95	EUR	1,28
FR0013509627	JCDECAUX SA 2% 24/10/2024	PROPRE	300 000,00	319 662,00	EUR	0,56
BE0002475508	KBC GROEP NV VARIABLE 24/07/2029	PROPRE	800 000,00	801 013,37	EUR	1,41
FR0013054913	LA BANQUE POSTALE VAR 19/11/2027	PROPRE	300 000,00	315 813,33	EUR	0,56
FR0011855865	LA BANQUE POSTALE VAR 23/04/2026	PROPRE	1 200 000,00	1 232 799,62	EUR	2,17
XS2264074647	LOUIS DREYFUS CO BV 2.375% 27/11/2025	PROPRE	250 000,00	259 934,42	EUR	0,46
XS0608392550	MUNICH RE VAR 26/05/41	PROPRE	100 000,00	106 013,19	EUR	0,19
XS0764278528	MUNICH REINSURANCE COMPAGNY HYBRIDE 26/05/2042	PROPRE	500 000,00	562 098,08	EUR	0,99
XS1989380172	NETFLIX INC 3.875% 15/11/2029	PROPRE	200 000,00	232 390,56	EUR	0,41
FR0013264918	NEXITY SA 2.053% 10/11/2023	PROPRE	300 000,00	317 979,55	EUR	0,56
FR0013533031	ORANO SA 2.75% 08/03/2028	PROPRE	100 000,00	106 141,58	EUR	0,19
XS0954910146	RABOBANK NEDERLAND 3.875% 25/07/2023	PROPRE	230 000,00	257 091,92	EUR	0,45

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS0826634874	RABOBANK 4.125% 14/09/2022	PROPRE	500 000,00	542 460,27	EUR	0,96
FR0013292687	RCI BANQUE SA FRN 04/11/2024	PROPRE	463 000,00	453 094,63	EUR	0,80
FR0013322146	RCI BANQUE SA FRN 12/03/2025	PROPRE	800 000,00	779 970,13	EUR	1,37
FR0013459765	RCI BANQUE SA VAR 1802/2030	PROPRE	200 000,00	207 118,85	EUR	0,36
FR0013412699	RCI BANQUE SA 0.75% 10/04/2023	PROPRE	250 000,00	254 469,49	EUR	0,45
FR0013169778	RCI BANQUE SA 1.00% 17/05/2023	PROPRE	600 000,00	613 490,14	EUR	1,08
FR0013412707	RCI BANQUE SA 1.75% 10/04/2026	PROPRE	600 000,00	641 913,12	EUR	1,13
FR0014000NZ4	RENAULT SA 2.375% 25/05/2026	PROPRE	400 000,00	406 615,12	EUR	0,72
XS2185997884	REPSOL INTL FINANCE VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	125 000,00	137 139,98	EUR	0,24
XS2236283383	SCANIA CV AB 0.5% 06/10/2023	PROPRE	500 000,00	506 723,29	EUR	0,89
XS2166754957	SCHLUMBERGER FINANCE BV 1.375% 28/10/2026	PROPRE	600 000,00	648 701,59	EUR	1,14
FR0013518081	SEB SA 1.375% 16/06/2025	PROPRE	300 000,00	311 903,18	EUR	0,55
XS2182049291	SIEMENS FINANCIERINGSMAT 0.125% 05/06/2022	PROPRE	300 000,00	302 121,86	EUR	0,53
XS1110558407	SOCIETE GENERALE TF/TV 16/09/2026	PROPRE	1 600 000,00	1 638 287,11	EUR	2,89
XS1050454682	SYNGENTA FINANCE NV 1.875% 02/11/2021	PROPRE	500 000,00	506 983,84	EUR	0,89
XS1209185161	TELECOM ITALIA SPA CV 1.125% 26/03/2022	PROPRE	800 000,00	800 567,05	EUR	1,41
FR0013452893	TIKEHAU CAPITAL SCA 2.25% 14/10/2026	PROPRE	900 000,00	943 304,79	EUR	1,66
XS1501166869	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	300 000,00	340 559,83	EUR	0,60
FR0012658094	UNIBAIL 0% 01/01/2022 CV	PROPRE	1 521,00	525 166,32	EUR	0,93
XS1944384350	VOLKSWAGEN BANK GMBH FRN 01/08/2022	PROPRE	300 000,00	305 384,33	EUR	0,54
XS2014292937	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.5% 20/06/2022	PROPRE	700 000,00	708 089,22	EUR	1,25
XS1050917373	VOLKSWAGEN LEASING 2.125% 04/04/2022	PROPRE	500 000,00	522 309,25	EUR	0,92
XS1206540806	VOLSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	PROPRE	500 000,00	517 025,75	EUR	0,91
XS1971935223	VOLVO CAR AB 2.125% 02/04/2024	PROPRE	750 000,00	787 728,70	EUR	1,39
<b>Total Obligation</b>				<b>43 598 532,26</b>		<b>76,81</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0011451905	ALCIS ALPHA OBLIGATION CREDIT I	PROPRE	1,00	1 192 759,57	EUR	2,10
FR0010313742	ALCIS ALPHA OBLIGATIONS CREDIT	PROPRE	12 651,00	1 692 830,31	EUR	2,98
FR0010135327	ALCIS CAPI	PROPRE	9 997,00	1 242 927,01	EUR	2,19
FR0013305463	DÔM ALPHA 40 PART C	PROPRE	6 915,00	681 611,55	EUR	1,20

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010609602	ORCHIDEE I LONG/SHORT C	PROPRE	7 408,1054	1 013 799,22	EUR	1,79
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>5 823 927,66</b>		<b>10,26</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>49 422 459,92</b>		<b>87,07</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	7 442 138,58	7 442 138,58	EUR	13,11
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>7 442 138,58</b>		<b>13,11</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-10 925,63	-10 925,63	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-29 420,10	-29 420,10	EUR	-0,05
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-8 954,22	-8 954,22	EUR	-0,02
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-49 803,05	-49 803,05	EUR	-0,09
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-4 153,72	-4 153,72	EUR	-0,01
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-43,19	-43,19	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-103 299,91</b>		<b>-0,18</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>7 338 838,67</b>		<b>12,93</b>
<b>Total DOM REFLEX</b>				<b>56 761 298,59</b>		<b>100,00</b>